

CHESEL INFO

Octobre 2020

Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 26 octobre à 20 h. 00** à la Maison de Commune.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentations
3. Communications du bureau
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
6. Préavis No 01-2020/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2021
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles
9. Contre-appel et distribution des jetons



Séance suivante le lundi 14 décembre à 20 h. 00 à la Maison de Commune

Rappel des horaires de l'administration communale

Greffe municipal et contrôle des habitants

Mardi de 17h00 à 19h00 et jeudi de 8h00 à 11h30 ou sur rendez-vous

Bourse communale

Mardi de 13h30 à 17h00

En dehors de ces heures le greffe et le contrôle des habitants sont atteignables au 024 481 38 72 ou par courriel info@chessel.ch

Port du masque est obligatoire dans les locaux de l'administration communale.

Ramassage des ordures

Les vendredis, le matin à partir de 7 h. 30

ALERTE CHESEL

Abonnez-vous au système d'alerte par SMS
Pour s'inscrire :
envoyer START CHESEL au numéro 723.

Police des chiens

Nous rappelons à leurs détenteurs que les chiens ne doivent pas être laissés errants, restés attachés dans le village et que leurs déjections doivent être collectées à l'aide de sacs robidog®. Leur présence est interdite dans le parc de l'Ouchettaz.



Police / prévention

En cas de tapage nocturne n'hésitez pas à contacter la police en téléphonant au **117**

'espace proches,

**Informier Orienter Soutenir
les proches et proches aidants**

Une association pour soutenir les proches aidants

Aujourd'hui, les personnes atteintes dans leur santé ou leur autonomie sont environ 1 million en Suisse à bénéficier d'une aide de leurs proches. Grâce à ce soutien elles peuvent continuer à vivre chez elles et maintenir une vie sociale. Pour les proches aidants il est possible d'obtenir aide et information auprès d'**espace proches**, association mandatée par le Canton de Vaud pour informer, orienter et soutenir ces derniers. S'occuper tous les jours d'un conjoint, d'un parent, d'un enfant ou encore d'un ami ou d'un voisin, pèse sur le quotidien des proches aidants.

Les proches aidants s'exposent à des risques souvent sous-estimés pour leur santé, leur vie de famille ou professionnelle. Pour les soulager **espace proches** et son équipe de professionnels les oriente vers les prestations les plus adaptées en termes de relève ou de répit.

Depuis une année **espace proches** reçoit également les proches en entretien individuel au sein de l'Espace Santé Rennaz une fois par semaine le mardi après-midi de 13h30 à 17h30.

www.espaceproches.ch - 0800 660 660.

Vente de bois des forêts communales

1 stère de bois vert à prendre en forêt	Fr. 75.-
1 stère de bois sec pris à la déchèterie	Fr. 100.-
Supplément pour livraison	Fr. 20.-/stère
Supplément pour sciage en deux	Fr. 30.-/stère
Supplément pour sciage en trois	Fr. 35.-/stère
Supplément pour sciage en quatre	Fr. 40.-/stère
Supplément pour empilage chez le client	Fr. 60.-/heure

Commande uniquement au greffe ou sur le site web communal.



Prévoir de une à deux semaines de délai de livraison.
Uniquement pour les habitants de Chessel.

Parcage

Quatre places situées devant la maison de commune sont réservées à l'administration communale et à ceux qui la visitent ainsi qu'à ceux qui louent les installations de la maison de commune en soirée et le week-end.



Deux autres places sont réservées aux locataires de l'appartement de la maison de commune en tout temps. Enfin les deux dernières sont libres d'accès. Des places sont disponibles pour tous près du terrain de foot et au bord du Grand Canal.

En dehors de ces endroits, le parcage est interdit.

Prêt de la remorque communale pour la collecte de grande quantité de déchets verts.

Dans le cas où vous devez acheminer une grande quantité de déchets verts à la déchèterie, vous pouvez bénéficier du prêt de la remorque communale.

Veuillez prendre contact à cet effet avec le greffe communal par téléphone au 024 481 38 72 ou par courriel info@chessel.ch

Jeux en forêt

Les jeux en forêt sont autorisés mais en respectant celle-ci.

A ne pas faire :

- apporter des matériaux (bâches, plastiques, etc.)
- creuser des ornières
- couper du bois
- endommager les plantations

Quelques articles tirés de la loi forestière du 8 mai 2012 :

Art. 30 Sports et loisirs en forêt (LFO, art. 14) 1 Les activités de sport et loisirs qui portent atteinte à la conservation des forêts sont interdites à l'intérieur des peuplements. Elles sont alors limitées aux routes et chemins carrossables

Art. 35 Dommages aux forêts et pâturages boisés (LFO, art. 27) 1 Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages boisés est interdit.

Merci d'informer vos enfants à ce sujet !

La route n'est pas un terrain de jeu...

Merci aux parents de sensibiliser leurs enfants au respect des règles de circulation et de leur rappeler que les routes communales ne sont pas un terrain de jeu !

Le Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. Chaque infraction peut être passible d'une amende.



Situation sanitaire

En raison de la pandémie actuelle la location des salles communales est suspendue jusqu'à nouvel avis.

Le port du masque est obligatoire lors d'une visite dans les locaux de l'administration communale.

L'accueil familial de jour - réseau enfants Chablais

recherche des accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

accueilfamilial@aras.vd.ch - 021 338 99 15

Route Chessel -Versvey interdite

Suite à la renaturation de la rive gauche du Grand-Canal il n'y a plus d'accès direct possible entre Chessel et Versvey. Le chemin de digue de la rive droite est interdit à la circulation à l'exception du trafic agricole.



Publicité

**INSTITUT
CLAIRE
BEAUTÉ
& COIFFURE**

**le salon de coiffure
ClaireBeauté**

**sera dorénavant ouvert tous les
jours de la semaine**

-20%
sur tous les services de coiffure les **MARDIS** et les **MERCREDIS**

Offre valable jusqu'au **30.11.2020**
Offre non cumulable Une seule offre par client

route au Jordil 2 1846 Chessel
024 4814950
www.clairebeaute.ch



Qualité de l'eau potable

Analyses effectuées le 7 juillet à la fontaine publique

pH	7.7
Conductivité à 20°C	234µS/cm
Turbidité	0.1UT/F
Dureté totale	13.9°F
Dureté carbonatée	13.2°F
Calcium	46mg/l
Magnésium	6.0mg/l
Sodium	0.8mg/l
Potassium	<0.5mg/l
Hydrogénocarbonates	162mg/l
Sulfate	6mg/l
Nitrate	1.5mg/l

Chlorure	<1mg/l
Lithium	non décelé
Ammonium	0.000mg/l
Nitrite	0.000mg/l
Orthophosphate	<0.05mg/l
Carbone organique	<0.5mg/l
Oxydabilité	1.0mg/l
Bromure	non décelé
Germes aérobies mésophiles	2UFC/ml
Escherichia coli	0UFC/100ml
Entérocoques	0UFC/100ml
Chlorothalonil	non décelé
Aucun micropolluant décelé	

SDIS du Haut-Lac - Recrutement 2020

Afin d'assurer en tout temps la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens, sur les communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve, le **Service de Défense Incendie et Secours du Haut-Lac** recrute. La prochaine séance de recrutement aura lieu le jeudi 5 novembre 2020 à 19 h. 00 à la caserne de Rennaz (face au centre commercial Coop).

LE SENS DE L'ENGAGEMENT

SECOURIR
AIDER
PROTEGER
SAUVER
DEFENDRE
SERVIR
PREVENIR
INFORMER
INSPIRER

SAPEURS POMPIERS
S P 118

**RECRUTEMENT
LE 5 NOVEMBRE 2020**

Rejoignez-nous, renseignements sur:
www.118-info.ch

Le début de l'automne est la saison idéale pour tailler les haies

BIEN 😊



PAS BIEN 😞





Chessel, le 20 octobre 2020